



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES TECHNICIENS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE AU TITRE DE L'**ANNÉE 2010**

› DOSSIER D'INSCRIPTION

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES
› SOUS-DIRECTION DE LA GESTION MINISTÉRIELLE
DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES
› BUREAU DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

Concours externe sur titres et interne
pour le recrutement des techniciens du ministère de la défense,
au titre de l'année 2010

Les candidats aux concours sont invités à prendre connaissance du dossier avant de remplir la demande de participation.

Un arrêté du ministre de la défense fixera la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts pour les concours externe sur titres et interne. Les spécialités ouvertes aux concours figurent en page 4 du présent dossier.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au **jeudi 22 avril 2010**, terme de rigueur.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au **jeudi 6 mai 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

L'examen par le jury des dossiers des candidats autorisés à prendre part au concours externe sur titres débutera à compter du **lundi 7 juin 2010**.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne aura lieu le **mercredi 23 juin 2010**, à 13 h 30, dans les centres d'examen ouverts par les centres ministériels de gestion organisateurs.

L'épreuve orale d'admission des concours externe et interne se déroulera en Ile-de-France à partir du **lundi 27 septembre 2010**.

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES

Le dossier d'inscription est composé **obligatoirement** des pièces suivantes :

- 1) une demande de participation dûment complétée et signée ;
- 2) une copie du titre ou diplôme requis ;
- 3) un curriculum vitae détaillé impérativement limité à deux pages décrivant les emplois occupés ou les stages effectués et la nature des activités et travaux réalisés, et indiquant les langues lues et parlées ;

le cas échéant :

- 4) une demande spéciale d'équivalence accompagnée de toutes les pièces justificatives (en l'absence du titre ou diplôme requis de niveau IV) ;
- 5) une copie du certificat d'appel de préparation à la défense ;
- 6) la décision de la CDAPH si le candidat est reconnu travailleur handicapé bénéficiant d'un aménagement particulier, ainsi que le certificat médical établi par un médecin assermenté, attestant de la nécessité d'un aménagement d'épreuves.

Le candidat au concours externe sur titres **ne doit pas mentionner les renseignements relatifs à son état-civil (noms et prénoms) dans son CV**. En outre, il adresse obligatoirement son dossier d'inscription complet au plus tard le **jeudi 6 mai 2010**, le cachet de la poste faisant foi, **à l'adresse indiquée en page 6** du présent dossier.

Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet.

CONCOURS INTERNE

Après avoir fait valider par son service gestionnaire sa demande de participation et en particulier, les conditions de participation au concours fixées par le décret statutaire, le candidat adresse impérativement celle-ci à l'un des centres ministériels de gestion dont les coordonnées **figurent en page 7 du présent dossier**, au plus tard le **jeudi 6 mai 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande de participation parvenant aux autorités organisatrices dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **jeudi 6 mai 2010** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusée.

La date limite d'envoi de la demande de participation validée est fixée au **jeudi 6 mai 2010** à minuit, heure de Paris.

REMARQUES IMPORTANTES POUR LES CONCOURS EXTERNE SUR TITRES ET INTERNE :

Les candidats du concours interne doivent impérativement préciser sur leur demande de participation l'un des centres ministériels de gestion organisateurs, figurant en page 7 du présent dossier, auprès duquel ils souhaitent passer l'épreuve écrite d'admissibilité.

Il n'est pas accusé réception des dossiers de candidature, seule la convocation expédiée environ 10 jours avant la date des épreuves en tiendra lieu. Toutefois, le défaut de réception des convocations n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception d'une convocation 5 jours avant la date des épreuves, le candidat devra se manifester auprès du bureau des concours et des examens professionnels (DRH-MD/SRHC/GMRHC2.2), dont les coordonnées sont mentionnées dans la notice d'information.

Seuls pourront être nommés fonctionnaires stagiaires, les lauréats qui remplissent toutes les conditions requises pour être admis dans la fonction publique.

Les résultats de l'admissibilité et de l'admission sont accessibles par internet à l'adresse suivante :

www.concours-civils.defense.gouv.fr

**Spécialités ouvertes aux concours externe sur titres et interne
pour le recrutement des techniciens du ministère de la défense,
au titre de l'année 2010**

Spécialités	Concours externe sur titres	Concours interne
- Aéronautique	X	X
- Electrotechnique - Maintenance	X	-
- Génie civil - encadrement de chantier	X	X
- Génie civil - études techniques	X	X
- Gestion des stocks et approvisionnement	X	X
- Infographie	X	-
- Informatique	X	X
- Maintenance mécanique	X	X
- Télécommunications	X	X

Le nombre de postes offerts aux concours externe sur titres et interne et leur répartition par spécialité feront l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de la défense.

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES, POUR LE RECRUTEMENT
DES TECHNICIENS DU MINISTERE DE LA DEFENSE,
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**CETTE CHEMISE SERT A RECUEILLIR
LES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER**

**Le candidat adresse impérativement
son dossier complet à la DRH-MD/SRHC/GMRHC2.2
(voir page 6)**

Numéro de dossier⁽¹⁾ :

SPECIALITE :

.....

⁽¹⁾ Réservé à l'administration.

Les candidats du concours externe sur titres pour le recrutement des techniciens du ministère de la défense, quelle que soit leur adresse de domiciliation, doivent expédier leur dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

**Ministère de la défense
Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines
Service des ressources humaines civiles
Sous-direction de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles
Bureau des concours et des examens professionnels
(DRH-MD/SRHC/GMRHC2.2)
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15**

Tout dossier parvenant au bureau des concours et des examens professionnels dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au **6 mai 2010** ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

La date limite pour l'envoi du dossier complet est fixée au **jeudi 6 mai 2010** à minuit, heure de Paris.

Hormis la demande de participation, aucun document original ne doit être transmis. En effet, à l'issue du concours, les dossiers d'inscription ne sont pas retournés aux candidats.

**Listes des centres ministériels de gestion chargés d'organiser l'épreuve écrite du concours interne
pour le recrutement des techniciens du ministère de la défense,
au titre de l'année 2010**

Important : les candidats du concours interne adressent, en fonction de leur département de résidence, leur dossier d'inscription au centre ministériel de gestion organisateur correspondant.

Département où le candidat est domicilié	Adresse où le candidat doit <u>impérativement</u> envoyer son dossier d'inscription
60.75.77.78.91.92.93.94.95. Régions et collectivités d'outre-mer	Centre ministériel de gestion de Saint- Germain-en-Laye RTIDF - Division personnel civil - Base des Loges 8, avenue du Président Kennedy - BP 40202 78102 Saint Germain en Laye Téléphone : 01 39 21 23 95 Télécopie : 01 39 21 27 52
02.08.10.21.25.39.51.52.54. 55.57.58.59.62.67.68. 70.71.80.88.89.90.	Centre ministériel de gestion de Metz Division recrutement formation Bureau recrutement concours Avenue de Lattre de Tassigny - BP 30001 57 044 Metz Cedex 01 Téléphone : 03 87 15 24 13 ou 14 Télécopie : 03 87 15 24 08
29.	Centre ministériel de gestion de Brest BCRM de Brest Bureau recrutement concours Case courrier 65 29 240 Brest Cedex 9 Téléphone : 02 98 37 75 02 Télécopie : 02 98 37 79 82
14.18.22.27.28.35.36.37.41.44. 45.49.50.53.56.61.72.76.85.	Centre ministériel de gestion de Rennes Division recrutement-formation Bureau recrutement Quartier Margueritte - BP 20 35 998 Rennes Armées Téléphone : 02 23 35 29 67 Télécopie : 02 23 35 21 45
09.12.16.17.19.23.24.31.32. 33.40.46.47.64.65.79.81.82. 86.87.	Centre ministériel de gestion de Bordeaux Bureau formation-recrutement Caserne Xaintrailles - CS 11168 33069 Bordeaux Cedex Téléphone : 05 57 85 26 58 et 86 Télécopie : 05 57 85 23 93
A.2B.04.05.06.11.13.30.34. 48.66.83.84.	Centre ministériel de gestion de Toulon BCRM Toulon BP 903 - 83800 Toulon Cedex 09 Téléphone : 04 94 02 13 27 Télécopie : 04 94 02 14 39
01.03.07.15.26.38.42.43. 63. 69.73.74.	Centre ministériel de gestion de Lyon Division recrutement - Division formation Bureau recrutement et formation Quartier Général Frère - BP 41 69998 Lyon Armées Téléphone : 04 37 27 37 04 Télécopie : 04 37 27 20 30

DEMANDE DE PARTICIPATION
aux concours externe sur titres et interne pour le
recrutement des techniciens du ministère de la défense
au titre de l'année 2010

Timbre obligatoire
du service
(pour les candidats
en fonctions dans
une administration
ou un établissement
public)

Numéro de dossier (1)

--	--	--	--	--

Code salle d'examen (1)

--	--	--	--

**Formulaire à remplir en lettres capitales avec les accents si nécessaire et
en vous reportant "aux indications pour renseigner"**

Nationalité française: Oui En cours d'acquisition Ressortissant Communauté européenne
Pays :

Votre qualité :			
Votre nom :			
Votre nom de naissance :			
Vos prénoms :			
Votre adresse :			
Votre adresse (suite) :			
Votre code postal :			
Votre ville de résidence :			
Numéro de téléphone :			
Numéro de télécopie (facultatif) :			
Adresse Email (facultatif) :			
Votre date de naissance :		1	9
Votre lieu de naissance :			

Autorité organisatrice du concours: GMRHC2

CMG de rattachement : _____

Votre situation professionnelle : _____

Votre origine professionnelle : _____

Travailleur handicapé : Oui ou Non Reconnu CDAPH :

Si oui, et si vous souhaitez un aménagement, précisez le type : _____

Concours : Externe : Interne :

Diplôme : _____

Qualification reconnue équivalente : _____

Spécialité : _____

1	4	(1)
		(1)
		(1)
		(1)
		(1)
		(1)

		(1)
		(1)
		(1)

(1) Réservé à l'administration

<p><i>Pour le concours interne :</i></p> <p>Les candidats en fonctions dans l'administration devront <u>impérativement</u> compléter cette rubrique</p> <p>SERVICES PUBLICS</p> <p>Situation arrêtée au 1^{er} janvier 2010</p>	<p>Services civils : _____ ans _____ mois _____ jours</p> <p>Services militaires : _____ ans _____ mois _____ jours (hors service national)</p> <p>Date d'entrée dans l'administration : _____</p> <p>Corps et grade actuel : _____ depuis le : _____</p> <p><i>Etablissement d'affectation : (adresse exacte du service : éviter les sigles) :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Téléphone : _____ Télécopie : _____</p>
<p>SERVICE NATIONAL</p> <p>Situation arrêtée au 1^{er} janvier 2010</p>	<p>- Pour les hommes nés avant le 1^{er} janvier 1979 :</p> <p>Non appelé <input type="checkbox"/> Sursitaire <input type="checkbox"/> Dispensé <input type="checkbox"/> Réformé <input type="checkbox"/> Exempté <input type="checkbox"/> Libéré <input type="checkbox"/></p> <p>Service national accompli du : _____ au _____</p> <p>- Pour les hommes nés en 1979 :</p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Pour les hommes nés après le 31/12/79 et les femmes nées à partir du 01/01/83 :</p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation d'appel de préparation à la défense ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>

Je soussigné(e) (*NOM, Prénoms*) _____ certifie sur l'honneur :

- autoriser le ministère de la défense à publier sur son site Internet, en cas de réussite, mon nom et prénom(s) sur la liste des lauréats (cochez la case correspond à votre choix) OUI NON

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de la Communauté européenne et pouvoir en justifier au plus tard à la date de la première épreuve ;

- l'exactitude des renseignements figurant dans la demande de participation et avoir été averti(e) que toute déclaration reconnue inexacte au moment de la réception des pièces justificatives entraîne la perte du bénéfice du concours ; qu'en outre, en cas de déclaration inexacte, j'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal et qu'à défaut de réponse à ce questionnaire, la prise en compte de ma candidature par la DRH-MD ne pourra être effectuée ;

- avoir été informé(e) que les données mentionnées sur la demande de participation peuvent faire l'objet d'une saisie informatique et d'un traitement automatisé d'informations nominatives, que ce traitement a été déclaré à la commission nationale de l'informatique et des libertés, conformément à la loi n°78-47 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, enfin que les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et suivants de la loi précitée s'exerce auprès du sous-directeur de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles – 8, boulevard Victor – 75015 Paris.

Pour les candidats en fonctions dans l'administration:

A _____, le _____

Visa et cachet obligatoires du service gestionnaire validant les services au 1^{er} janvier 2010

Signature obligatoire du candidat

**Concours externe sur titres pour le recrutement
des techniciens du ministère de la défense
au titre de l'année 2010**

Demande spéciale d'équivalence
(en l'absence du titre ou diplôme requis de niveau IV)

Je ne possède pas le titre ou le diplôme de niveau IV requis, mais je dépose une demande spéciale d'équivalence auprès de l'autorité organisatrice qui statuera sur ma capacité à concourir en application du décret n° 2007-196 du 13 février 2007¹ et de l'arrêté du 26 juillet 2007².

I. Je bénéficie d'une équivalence automatique de plein droit si je satisfais à l'un des critères suivant (cocher la case et fournir le document justificatif) :

- Je suis titulaire d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation établie par une autorité compétente³ prouvant que j'ai accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis (baccalauréat) :

- Je justifie d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation (autre que les titres et diplômes requis, à savoir le baccalauréat) au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis (niveau IV) :

- Etre titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué, en application du décret du 9 janvier 1992, ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), classé au même niveau que le diplôme ou titre requis ;

Intitulé du diplôme ou du titre : _____

¹ Décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

² Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

³ Par autorité compétente, il faut entendre tout représentant d'un établissement d'enseignement ou de formation (lycée professionnel ou technique, institut de formation...) habilité à délivrer cette attestation.

II) Je ne possède pas le titre ou diplôme de niveau IV requis et je ne satisfais pas à l'un des critères d'équivalence automatique, mais je peux justifier de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée⁴, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle⁵ que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès⁶ (cocher la case et fournir les documents justificatifs).

Pour justifier de cette activité professionnelle, je dois transmettre les documents suivants :

- un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de qualification nécessaire pour tenir cet emploi et les principales fonctions exercées dans le cadre de cet emploi ;
- une copie du contrat de travail ;
- pour les périodes d'activité relevant du droit français, un certificat de l'employeur délivré dans les conditions prévues à l'article L. 122-16 du code du travail⁷.

A défaut des documents mentionnés ci-dessus, je peux produire tout document établi par un organisme habilité (par exemple, URSSAF) attestant de la réalité de l'exercice effectif d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

Lorsque les documents ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent faire l'objet d'une traduction certifiée par un traducteur agréé.

L'autorité organisatrice est chargée d'examiner les demandes spéciales d'équivalence.

AVIS *:

Avis favorable

Avis défavorable

* Cases réservées à l'administration.

⁴ Activité non salariée : par exemple, conjoint(e) d'un(e) commerçant(e) ou bénévole dans une association.

⁵ C'est l'autorité organisatrice du concours qui est chargée d'apprécier la correspondance de l'activité professionnelle exercée avec celle à laquelle donne accès le concours.

⁶ Les périodes de formation initiale ou continue, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre **ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise.**

⁷ Article L122-16 : L'employeur doit, à l'expiration du contrat de travail, délivrer au travailleur un certificat contenant exclusivement la date de son entrée et celle de sa sortie, et la nature de l'emploi ou, le cas échéant, des emplois successivement occupés ainsi que les périodes pendant lesquelles ces emplois ont été tenus.

INDICATIONS POUR RENSEIGNER

la demande de participation aux concours externe sur titres et interne
pour le recrutement des techniciens du ministère de la défense,
au titre de l'année 2010

- Nationalité française :** cochez la case correspondant à votre situation :
- vous êtes de nationalité française : cochez oui.
- vous êtes en cours d'acquisition de la nationalité française cochez la case "en cours".
Il vous est précisé que l'acquisition de la nationalité française doit se faire au plus tard à la date de la première épreuve, toutefois vous devez fournir obligatoirement un certificat de dépôt d'une demande de naturalisation au moment de votre inscription au concours.
Dans tous les cas de figure, si vous êtes lauréat du concours, vous devez justifier de votre nationalité française au plus tard à l'admission.
- Vous êtes ressortissant de la Communauté européenne :** Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France et si vous êtes lauréat du concours, vous devez justifier de votre nationalité au plus tard à l'admission.
- Votre qualité :** reportez : 1 pour Madame - 2 pour Mademoiselle - 3 pour Monsieur.
- Votre nom :** pour les femmes mariées indiquez votre nom de jeune fille.
- Vos prénoms :** indiquez vos prénoms dans l'ordre de l'état civil.
- Votre n° de téléphone :** inscrivez le numéro de téléphone où vous pourrez être joint dans la journée (facultatif).
- Votre date de naissance :** indiquez votre date de naissance en chiffre (ex : 11.12.1960 pour 11 décembre 1960).
- Votre lieu de naissance :** indiquez votre pays, votre ville de naissance et le code postal.
- Votre CMG de rattachement :** indiquez le centre ministériel de gestion (CMG) auprès duquel vous vous inscrivez pour passer l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne (cf. page 7).
- Votre situation professionnelle :**
- agent titulaire de l'Etat ;
- agent non titulaire de l'Etat ;
- agent de la fonction publique hospitalière ;
- agent de la fonction publique territoriale ;
- agent sur contrat ;
- personnel militaire .
Précisez, en outre, la catégorie (A, B, C) et le grade détenu.
- Etudiant ;
- sans emploi ;
- autres.
- Votre origine professionnelle :** inscrivez : ministère de la défense, autres administrations ou établissements publics, secteur privé ou autres (précisez).

**Vous êtes travailleur
handicapé reconnu par la
CDAPH :**

la qualité de travailleur handicapé résulte d'une décision obtenue auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui permet, selon la nature du handicap de bénéficier de certains aménagements pour les épreuves du concours.

Le certificat médical établi par un médecin assermenté, attestant de la nécessité d'un aménagement d'épreuves, doit être transmis avant la date de la 1^{ère} épreuve. Pour obtenir la liste des médecins assermentés de votre région, adressez-vous à l'autorité organisatrice du concours.

L'appréciation par la CDAPH de l'aptitude physique à l'emploi visé sera demandée au moment de l'admission.

- inscrivez "0" si vous êtes reconnu handicapé par la CDAPH ne bénéficiant pas d'aménagement particulier ;
- inscrivez "1" si vous êtes reconnu handicapé par la CDAPH bénéficiant d'un aménagement particulier.

Dans ce cas, fournir un certificat médical justifiant l'aménagement demandé.

Nature du concours :

cochez la case correspondant à votre choix :

- concours interne : réservé aux candidats en fonctions dans une administration et totalisant au moins 4 années de services publics au 1^{er} janvier 2010.
- concours externe : réservé aux candidats remplissant les conditions de diplômes requis – pas de limite d'âge.

Diplôme :

indiquez l'intitulé exact du diplôme, titre, certificat requis, obtenu et délivré sur le territoire ou dans un des Etats membres de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Spécialité :

écrivez en toutes lettres la spécialité choisie à partir du tableau de la page 4 fixant les spécialités offertes aux concours.

services publics :

la durée des services publics est arrêtée au 1^{er} janvier 2010.

En outre, vous devez vous trouver dans l'une des positions suivantes : en activité, en détachement ou en congé parental à la date de la 1^{ère} épreuve.

Service national :

Cochez la ou les cases correspondant à votre situation.

En vertu des articles L 113-4 et L 114-6 du code du service national, tout candidat, avant l'âge de vingt-cinq ans, doit avoir satisfait à l'obligation de recensement et avoir participé à l'appel de préparation à la défense. Le candidat doit fournir l'attestation de recensement ou le certificat d'appel de préparation à la défense.